Annexe . Sous-traitance et lieux d’exécution de la Prestation

L’Acheteur a autorisé le Titulaire à sous-traiter une partie des Prestations, sous réserve du respect des dispositions du Marché et également d’un suivi continu et conforme de ladite sous-traitance.

La présente Annexe précise les lieux, notamment les régions ou les pays, où les Services TIC sont exécutés et où les Données sont traitées et stockées (i) par le Titulaire et (ii) par ses Sous-Traitants.

Le Titulaire est tenu d’informer au préalable l’Acheteur si celui-ci envisage de changer ces lieux avec un préavis qui ne saurait être inférieur à trois (3) mois afin d’évaluer leur impact. Il est rappelé qu’un tel changement ne peut avoir lieu sans l’accord préalable exprès et écrit de l’Acheteur. En cas de circonstances exceptionnelles, urgentes et/ou d’une particulière gravité (par exemple : la défaillance d’un ou plusieurs Sous-Traitants, l’arrêt soudain d’une prestation, d’un service ou d’une activité d’un Sous-Traitant, toute modification significative et imprévisible des services ou de l’organisation du Titulaire ou de ses Sous-Traitants), ne pouvant raisonnablement être anticipées et susceptibles d’entraîner immédiatement ou à très bref délai une impossibilité de se conformer au Marché ou aux exigences réglementaires applicables, le délai de préavis de trois (3) mois pourra être réduit. Dans ce cas, le Titulaire s’engage à (i) notifier l’Acheteur dans les plus brefs délais et (ii) exposer de manière circonstanciée et documentée les motifs rendant impossible le respect du préavis de trois (3) mois. Ces obligations sont sans préjudice du respect par le Titulaire de ses engagements au titre du Marché, en particulier en termes de continuité, de sécurité et, de façon plus générale, de conformité.

Il est également rappelé entre les Parties que le Titulaire ne peut confier l'exécution de tout ou partie des Prestations à un Sous-Traitant sans l'accord préalable express et écrit de l'Acheteur.

(i) Description des lieux, notamment les régions ou les pays, où les Services TIC sont fournis par le Titulaire, y compris le lieu de traitement et de stockage des Données.

Lieux où les Prestations sont opérées	Description des Prestations concernées	Traitement et/ou stockage des Données dans ce lieu
Exemple : *France* *Saint Denis (93200) –* *Data Center du Titulaire*	*Hébergement de la Solution*	*Oui/Non*
Exemple : *Siège du Titulaire – Rennes*	*Traitement des tickets et incidents P0*	*Oui/Non*

(ii) Description des périmètres de la sous-traitance, des lieux de sous-traitance notamment les régions ou les pays, où les Services TIC sont sous-traités par le Titulaire, y compris le lieu de traitement et de stockage des Données.

Le tableau suivant doit documenter :

- tous les Sous-Traitants TIC directs (rang 1) du Titulaire ;
- tous les Sous-Traitants TIC intragroupes du Titulaire, quel que soit leur rang.

Nom et lieu d'établissement du siège du Sous-Traitant	Numéro d'identification SIRET, LEI ou EUID du Sous-Traitant	Numéro d'identification SIRET, LEI ou EUID du bénéficiaire des Services TIC sous-traités	Rang du Sous-Traitant	Description des prestations sous-traitées	Lieux où les prestations sous-traitées sont opérées	Traitement et/ou stockage des Données dans ces lieux
						Oui/Non